

EINGETRAGENE NORM DER SCHWEIZERISCHEN NORMEN-VEREINIGUNG SNV NORME ENREGISTRÉE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE NORMALISATION

Remplace la partie technique de la norme SIA 318, édition 1988

Garten- und Landschaftsbau Sistemazione esterna

Aménagements extérieurs



Éditeur Société suisse des ingénieurs et des architectes Case postale, CH-8027 Zurich

2009-12 1 ^{er} tirage	
La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.	
Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/correctif.	

TABLE DES MATIÈRES

		P	age
	0	Domaine d'application	4
	0.1	Délimitation	4
	0.2	Conditions générales	
	0.0	pour la construction	4
	0.3 0.4	Références normatives	5
	0.4	Derogations	
	1	Terminologie	6
	2	Étude du projet	8
	2.1	Travaux préliminaires	8
	2.2	Travaux de terrassement	8
	2.3	Évacuation des eaux	8
	2.4	Revêtements et bordures	10
	2.5	Ouvrages environnants	12
	2.6 2.7	Protection de talus et de berges	12 13
	2.7	Surfaces plantées, gazons et prés Végétalisation de toitures	13
	2.0	et de façades	14
	2.9	Mobilier urbain et terrains de jeux	15
	2.10	Pelouses de sport	15
	2.11	Pièces d'eau	16
	4	Matériaux	17
	4.1	Matériau de sous-sol	17
	4.2	Partie inférieure du sol	17
	4.3	Partie supérieure du sol	17
	4.4	Graviers et matériaux de construction	
		de recyclage	18
	4.5	Pierre naturelle	18
	4.6	Béton	18
	4.7	Produit d'amendement	18
	4.8 4.9	Substrat Couche végétale pour gazon	19
	4.9 4.10	Plantes et graines	19 19
	4.10	Flantes et granies	13
	5	Exécution	21
	5.1	Travaux préliminaires	21
	5.2	Travaux de terrassement	21
	5.3	Évacuation des eaux	23
	5.4	Revêtements et bordures	23
	5.5	Ouvrages environnants	25
	5.6	Protection de talus et de berges	26
	5.7	Surfaces plantées, gazons et prés	26
	5.8	Végétalisation de toitures et de façades	27
	5.9	et de façades	27
	5.10	Pelouses de sport	27
	5.10	Pièces d'eau	28
	Ų		
Annexe			
	A (no	ormative) Types de sols	29
	B (in	formative) Publications	30

Le chapitre 3 *Calcul* n'est pas traité dans la présente norme.

Organisations représentées dans la commission SIA 318

ASEP Association Suisse des Professionnels de l'Environnement

FSAP Fédérations Suisse des Architectes Paysagistes

HSR Hochschule für Technik Rapperswil

JardinSuisse Association suisse des entreprises horticoles

USSP Union Suisse des Services des Parcs et Promenades

VSA Association suisse des professionnels de la protection des eaux

Commission SIA 318

Représentant de

Président Peter Susewind, Jona JardinSuisse

Membres Roland Bigler, Berne VSA

Erich Binz, Lyss Industrie (jusqu'au 30.6.2008)

Markus Fröhlin, Thoune SIA Kurt Gfeller, Baden FSAP

Vincent Gorgé, Lyss Industrie (dès le 1.7.2008)

René Häfeli, Berne USSP Giorgio C. Morandini, Lucerne ASEP Peter Petschek, Zurich HSR

Otto Rütter, Zurich JardinSuisse

Martin Zürrer, Uster VSA

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 318 le 26 février 2009.

Elle est valable à partir du 1er juillet 2009.

Elle remplace la partie technique de la norme SIA 318 Aménagements extérieurs, édition 1988.

Copyright © 2009 by SIA, Zürich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.